



*Le mécénat d'entreprise
en France 2008*

Résultats de l'enquête ADMICAL - CSA



ADMICAL : au service des entreprises mécènes

A l'origine du mécénat d'entreprise en France, ADMICAL accompagne depuis 30 ans les entreprises dans leur politique de mécénat en France comme à l'international.

Club d'entreprises mécènes, Admical fédère 170 adhérents représentatifs de la communauté du mécénat, ce qui lui confère une légitimité unanimement reconnue.

Fondée en 1979, et reconnue d'utilité publique en 1992, Admical favorise le développement du mécénat d'entreprise principalement grâce à 3 missions :

Représenter et soutenir les entreprises mécènes

Admical est le porte-parole des entreprises mécènes auprès des pouvoirs publics, des médias et des instances internationales. L'action d'Admical est à l'origine de la loi du 1er août 2003, dont le dispositif est devenu une référence en dehors de l'hexagone.

Animer un réseau d'échange d'expériences

Admical organise des manifestations - Assises internationales du mécénat, Oscars du mécénat, Matinales, conférences thématiques... - pour les entreprises, les collaborateurs, institutions, journalistes et porteurs de projets.

Former et accompagner les acteurs du mécénat

Le développement du mécénat nécessite la mise à disposition d'outils et de formations spécifiques. Observatoire unique du mécénat en France, Admical propose des instruments d'informations actualisés.

ADMICAL : un centre de ressources et de formation

Les ressources

- *Répertoire du mécénat d'entreprise*, ouvrage de référence qui recense les entreprises mécènes
- *Guide juridique et fiscal du mécénat et des fondations*, réalisé par Maître Olivier Binder
- *Entreprises & mécénat*, l'unique revue sur le mécénat d'entreprise
- *Les chiffres clés du mécénat d'entreprise*, publiés tous les deux ans
- *Un site internet www.admical.org*

Les formations

Organisme de formation professionnelle reconnu, Admical propose des sessions de formation qui contribuent à la professionnalisation des acteurs du mécénat, entreprises et partenaires.

Mieux qu'un devoir : une évidence !

Alain Grangé Cabane, Président d'Admical

Soucieux de toujours mieux décortiquer la pratique du mécénat d'entreprise, ADMICAL a élargi l'échantillon des firmes interrogées, comme tous les deux ans, par l'Institut CSA : sont désormais prises en compte les entreprises de toutes tailles, à partir de 20 salariés.

Cet enrichissement du panel renouvelle assez profondément la photographie du mécénat, confirmant plusieurs tendances anciennes, mais faisant apparaître des traits nouveaux :

- l'ensemble du mécénat des entreprises s'élève à quelque 2,5 milliards d'euros ;
- 23% des firmes (de 20 salariés et plus) sont mécènes et, contrairement aux idées reçues, 73% d'entre elles sont des PME ;
- tous les domaines de l'intérêt général – de la culture à la solidarité, en passant par l'environnement, la recherche ou le sport – bénéficient de la générosité des sociétés ;
- l'investissement des entreprises dans ces actions ne se réduit pas à un chèque : le mécénat en nature et le mécénat de compétences (illustrant le savoir-faire de l'entreprise et de ses collaborateurs) se confirment.

Ces chiffres sont beaucoup plus qu'un sujet de satisfaction pour ADMICAL et ses adhérents. Bien sûr ils justifient la pertinence du combat que notre Association mène depuis trente ans, sur tous les fronts, notamment législatif. Mais par l'espoir qu'ils suscitent, ils nous créent des devoirs, et d'abord celui de renforcer notre mission au bénéfice du mécénat, pour l'expliquer, le développer et l'accompagner.

Le choix d'agir, la volonté de s'engager, le souci de partager sont quelques unes des vertus du mécénat, par lesquelles les firmes se mettent au service du bien commun. Le mécénat confirme ainsi, s'il en était besoin, à quel point il est devenu, pour les entreprises comme pour le corps social, une ardente obligation. Mieux encore : il est désormais une évidence...

ADMICAL veillera donc à aider tous ceux qui partagent ces valeurs.

Sommaire

Mieux qu'un devoir : une évidence !

Alain Grangé Cabane, Président d'Admical

Les 10 chiffres du mécénat à retenir !

Méthodologie

2008 : d'excellentes nouvelles pour le mécénat d'entreprise !

Marianne Eshet, Déléguée générale d'Admical

1. Le profil des entreprises mécènes

- A. Le nombre d'entreprises
- B. La taille des entreprises
- C. Le secteur d'activité des entreprises

2. Le budget du mécénat en 2008

- A. Le budget
- B. La répartition par taille de l'entreprise
- C. La répartition par secteur d'activité

3. Les pratiques des entreprises mécènes

- A. Les domaines d'intervention
 - Le choix des entreprises
 - La répartition des budgets par domaine
- B. La géographie du mécénat
- C. Les modes d'intervention
- D. L'approche fiscale

Le mécénat d'entreprise en France Les 10 chiffres à retenir !

23%

des entreprises de 20 salariés et plus pratiquent le mécénat
soit près de 30 000 entreprises

2,5 milliards

d'euros consacrés au mécénat

63%

du budget émane des entreprises de 200 salariés et plus

64%

du budget provient du secteur des services

73%

des mécènes sont des petites entreprises de 20 à 99 salariés

47%

des entreprises agissent dans le domaine de la solidarité avec 32% du budget

36%

des entreprises soutiennent la culture avec 39% du budget

33%

des entreprises choisissent le mécénat en nature

45%

des entreprises de 200 salariés et plus pratiquent le mécénat de compétences

54%

des entreprises mécènes déclarent bénéficier de la réduction d'impôt

ADMICAL-CSA 2008

Méthodologie

Le sondage CSA-ADMICAL a été réalisé du 10 au 18 avril 2008 auprès :

- d'un échantillon représentatif de 751 entreprises de 20 salariés et plus interrogées par téléphone, constitué selon la méthode des quotas (secteurs d'activité, taille), après stratification par région,
- 145 entreprises mécènes ont par ailleurs répondu au même questionnaire par téléphone.

Les données ont ensuite été cumulées et pondérées afin de disposer d'un échantillon global représentatif des entreprises de 20 salariés et plus.

2008 : D'excellentes nouvelles pour le mécénat d'entreprise !

Marianne Eshet, Déléguée générale d'Admical

2008 : Des entreprises plus nombreuses et plus généreuses

30 000 entreprises mécènes, de toutes tailles, apportant 2,5 milliards d'euros à l'intérêt général, voici les bonnes nouvelles de l'enquête ADMICAL-CSA. Si beaucoup d'espoirs ont accompagné la mise en œuvre de la loi de 2003, (cf. p.13) les résultats publiés dépassent nos anticipations. C'est un motif de satisfaction pour nous tous, et le fruit d'un travail mené avec détermination depuis 30 ans sur tous les fronts auprès de toutes les parties prenantes : Etat, entreprises, associations et médias...

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que le mouvement est irréversible. Cette conviction est confortée par la progression spectaculaire (+57,5%*) des contributions des entreprises de 200 salariés et plus, mais aussi par la nouvelle définition de l'échantillon qui nous montre que, dès 20 salariés, les petites structures répondent à l'appel du mécénat. Là où elles sont implantées, elles sont de plus en plus présentes, avec des moyens modestes mais efficaces, notamment grâce à des actions collectives.

Le nombre de créations de fondations atteste également de l'ampleur du phénomène : à ce jour on compte 290 fondations créées par des entreprises, elles n'étaient que 120 en 2003 !

2008 : Tous les domaines d'intervention en profitent, culture et solidarité en tête

Près de la moitié des entreprises (47%) s'engagent dans la solidarité et plus d'un tiers (36%) dans la culture (parfois les mêmes), un quart dans le sport (26%), d'autres encore se partageant entre l'environnement (14%) et la recherche (11%). Si les deux premiers domaines bénéficient d'un intérêt historique et sociétal, une meilleure compréhension des enjeux environnementaux fait progresser le champ de l'environnement pour les entreprises de 200 salariés et plus (24% vs 19%*).

Derrière ces chiffres qui paraissent segmenter les domaines, une tendance se confirme, celle du mécénat croisé. De fait, les entreprises mécènes sont largement

mues par un engagement de solidarité qui nourrit les autres domaines, notamment le sport considéré comme un vecteur de cohésion sociale, ou la culture, comme moyen d'ouverture et d'épanouissement. En termes de budgets, les mêmes tendances sont présentes. Culture (39%) et solidarité (32%) prédominent, en captant plus des 2/3 des montants.

2008 : L'élargissement et la diversité des pratiques se confirment

Les innovations constatées dans les pratiques ne confinent plus les entreprises dans un rôle de guichet financier. Ces innovations, à l'initiative des entreprises elles-mêmes comme des bénéficiaires, sont le fruit d'une évolution dans la perception des enjeux, des besoins, et des avantages tirés de la diversité des modes d'intervention. L'implication des collaborateurs, comme facteur de motivation, s'affirme comme un élément important de cette tendance.

Il reste, naturellement, que l'apport financier est utilisé par 80% des entreprises des trois tranches de l'échantillon. Mais ceci ne se fait pas au détriment des autres formes, plus récentes, comme la contribution en nature (33%) et le mécénat de compétences (22%). Ces deux déclinaisons se généralisent et ont progressé fortement (d'environ 50%) pour les entreprises de 200 salariés et plus.

Ces éléments recueillis illustrent une réalité : au-delà de l'avantage fiscal et de la légitime valorisation de l'image, le mécénat s'inscrit bien comme un engagement durable et partagé pour le bien commun dans la stratégie des entreprises.

Pour ADMICAL, l'enquête confirme la nécessité de poursuivre son action au service d'un mécénat ambitieux et exigeant, avec toutes les parties prenantes, selon quatre idées-forces :

- favoriser la multiplication des mécènes,
- défricher de nouveaux champs d'intervention d'intérêt général,
- encourager les pratiques innovantes,
- développer les outils nécessaires à l'ensemble des acteurs.

*selon l'enquête ADMICAL-CSA, en comparaison avec 2006

1. Le profil des entreprises mécènes

A Le nombre d'entreprises



En savoir plus

Sont mécènes :

23% des entreprises de 20 à 99 salariés, soit environ 23 500 entreprises.

23% des entreprises de 100 à 199 salariés, soit environ 2 900 entreprises.

26% des entreprises de 200 salariés et plus, soit environ 3 100 entreprises.

Ces chiffres confirment que le mécénat n'est pas réservé aux grands groupes. De plus en plus son champ est investi par les petites et moyennes entreprises.

2006 → 2008 : entreprises de 200 salariés et plus

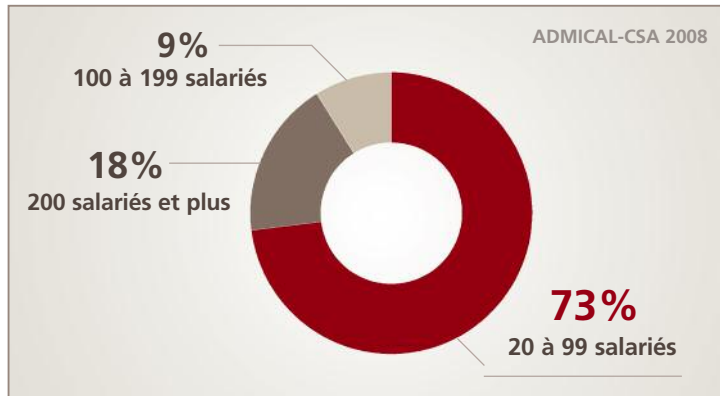
18% → 26% : une augmentation sensible du nombre de mécènes dans la tranche des grandes entreprises.

Repères :

Pour enrichir ces données chiffrées, la mention **En savoir plus** vous apporte un complément d'information.

L'indication **2006 → 2008 : entreprises de 200 salariés et plus** permet de comparer les résultats de cette enquête avec ceux de l'enquête Admical-CSA réalisée en 2006, qui portait uniquement sur les entreprises de 200 salariés et plus.

B La taille des entreprises mécènes



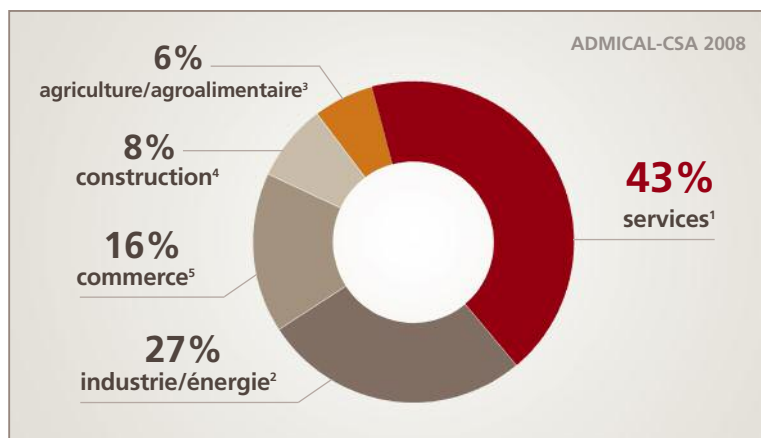
Le mécénat, l'affaire de tous !

73% des mécènes sont des petites entreprises de 20 à 99 salariés. Si cette tranche représente 81% des entreprises de 20 salariés et plus, l'effort de ce segment apparaît comme remarquable compte tenu de la difficulté à s'engager pour une petite entreprise.

Les entreprises de 100 à 199 salariés représentent 9% des mécènes contre 10% des entreprises de 20 salariés et plus.

Les grandes entreprises de 200 salariés et plus, représentent 18% des entreprises mécènes, le double de leur représentation dans le tissu économique (9%).

C Le secteur d'activité des entreprises mécènes



Note : (1) Services : activités financières, activités immobilières, services aux entreprises, services aux particuliers, éducation, santé, action sociale, transport - (2) Industrie/énergie : industries des biens de consommation, industrie automobile, industries des biens d'équipement, industries des biens intermédiaires ; production et distribution d'électricité, de gaz et eau, industrie extractive, - (3) Agriculture/agroalimentaire : agriculture, sylviculture, pêche, industrie agricole et alimentaire - (4) Construction - (5) Commerce : de gros et détail

Les services devant !

43% des mécènes proviennent du secteur des services alors qu'il représente 58% des entreprises en France.

27% des mécènes émanent du secteur industrie/énergie alors qu'il représente 20% des entreprises. Le secteur du commerce représente 16% des mécènes et 15% des entreprises françaises. La construction et l'agroalimentaire rassemblent respectivement 8% et 6% des mécènes.

2. Le budget du mécénat

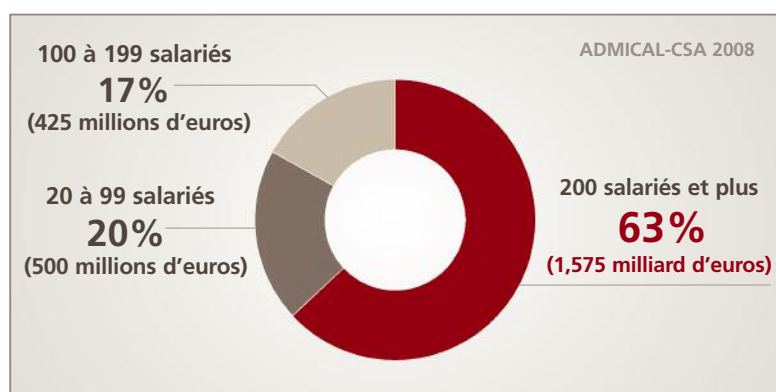
A 2008, année de la générosité des entreprises !



2006 → 2008 : entreprises de 200 salariés et plus

1 milliard → 1,575 milliard : près de 60% d'augmentation en 2 ans !

B La répartition du budget par taille de l'entreprise



Locomotives du mécénat, les entreprises grandes et moyennes entraînent les petites !

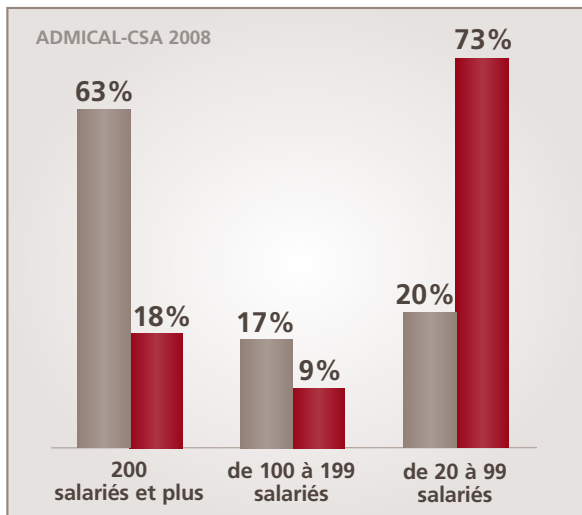
Les petites entreprises de 20 à 99 salariés ont attribué 500 millions d'euros au mécénat.

Les entreprises de 100 à 199 salariés y ont accordé 425 millions d'euros.

Les entreprises de 200 salariés et plus ont contribué à hauteur de 1,575 milliard d'euros.



En savoir plus



■ répartition du budget mécénat ■ répartition des entreprises mécènes

Qui donne combien ?

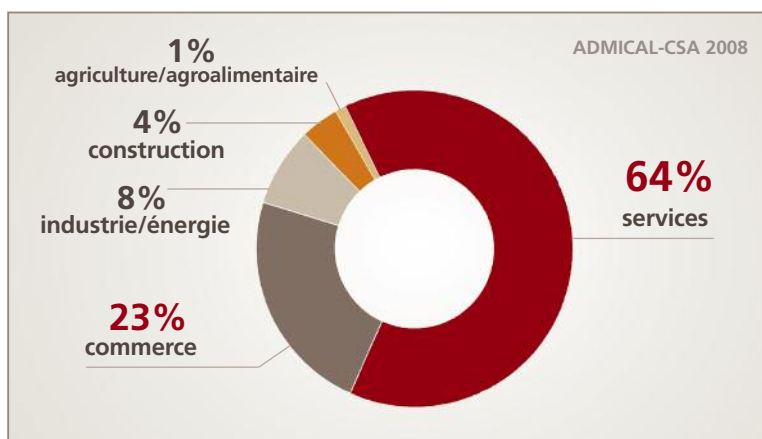
63% du budget provient de **18%** des entreprises mécènes.

17% du budget émane de **9%** des entreprises mécènes.

20% du budget vient de **73%** des entreprises mécènes.

Notons que les entreprises de **200 salariés et plus**, minoritaires en nombre, contribuent pour près des **2/3** du budget total.

C La répartition du budget par secteur d'activité



Le secteur des services : le plus généreux, à la hauteur de son poids dans l'économie

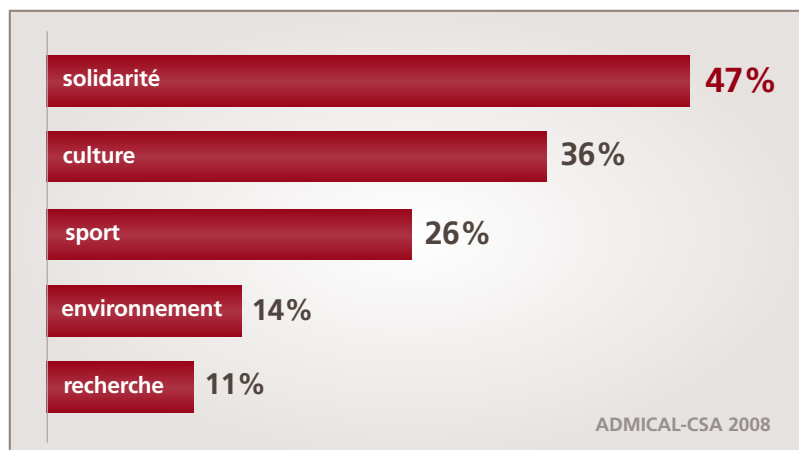
87% du budget mécénat provient des secteurs des services et du commerce alors qu'ils représentent **68%** de la valeur ajoutée des entreprises en France.

Par ailleurs, **12%** du budget mécénat est issu des secteurs industrie, énergie et construction alors qu'ils représentent **28%** de cette valeur ajoutée.

3. Les pratiques des entreprises mécènes

A Les domaines d'intervention

Le choix des entreprises



Solidarité et culture, solide duo de tête !

47% des entreprises interviennent dans le domaine de la solidarité, 36% soutiennent la culture. Le sport arrive en 3ème position avec 26% des entreprises. Puis viennent l'environnement (14%) et la recherche (11%).

NB : une entreprise peut intervenir dans plusieurs domaines



En savoir plus

Le domaine de la culture couvre des disciplines aussi diverses que la musique, les arts plastiques, le patrimoine, le spectacle vivant... et les interventions prennent des formes variées : partenaire d'un festival, bourses, acquisition d'œuvres d'art, membre d'un cercle de mécènes...

Dans la solidarité, les actions menées sont en adéquation avec les enjeux sociétaux : emploi, exclusion, éducation, handicap, santé et solidarité internationale.

Soulignons la tendance qui se confirme du développement du **mécénat croisé** qui associe à la fois des actions culturelles et sociales ou environnementales, ou sportives et solidaires.

Sur la taille

- Parmi les entreprises de **20 à 99 salariés**, 44% interviennent dans la solidarité, 31% dans la culture, 29% en faveur du sport, 11% dans l'environnement et 11% dans la recherche.

- Entreprises de **100 à 199 salariés** : 49% solidarité, 32% culture, 25% sport, 20% l'environnement et 7% recherche.

- Entreprises de **200 salariés et plus** : 55% solidarité, 58% culture, 15% sport, 24% l'environnement et 14% recherche.

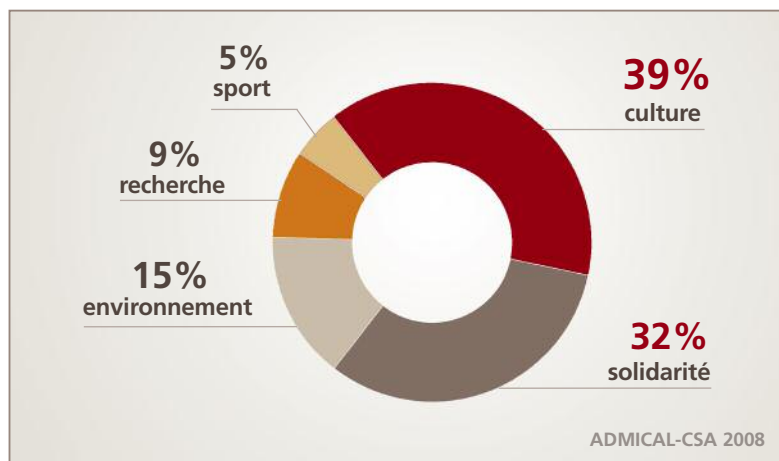
Sur les secteurs

- Dans le secteur des services, 56% des entreprises interviennent dans la solidarité et 36% dans la culture.

- Le secteur de la construction soutient la culture (32%) et la solidarité (26%).

- Remarquons également que 23% des entreprises du secteur de l'industrie ou de la construction interviennent dans le domaine de l'environnement.

La répartition des budgets par domaine



Plus des deux tiers pour la culture et la solidarité...

Le mécénat dédié à la culture représente **39%** du budget total soit **975 millions d'euros**.

Le domaine de la solidarité reçoit **32%** soit **800 millions d'euros**.

L'environnement se voit attribuer **15%** soit **375 millions d'euros** du budget total.

La recherche **9%**, soit **225 millions d'euros**.

Le sport **5%**, soit **125 millions d'euros**.



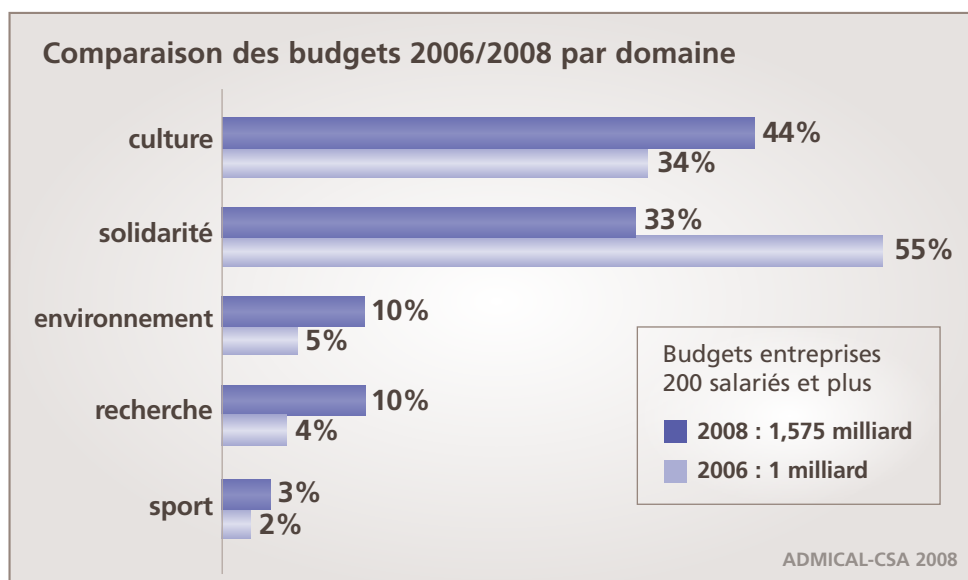
En savoir plus

1,775 milliard d'euros consacré à la culture et à la solidarité.

- Les entreprises ont investi 975 millions d'euros pour le mécénat culturel. Ce résultat peut s'expliquer d'une part, par la forte impulsion donnée par le ministère de la Culture et sa mission mécénat (partenariats établis avec les CCI, les experts comptables...) et d'autres part, par les coûts élevés inhérents à de nombreuses actions culturelles.

- L'engagement des entreprises dans les domaines de la solidarité s'est élevé à 800 millions d'euros. Aux côtés des grands groupes, les actions de solidarité permettent notamment aux petites et moyennes entreprises d'agir, même avec des moyens modestes.

2006 → 2008 : entreprises de 200 salariés et plus



Remarquons une inversion des tendances entre 2006¹ et 2008 concernant les budgets alloués par les entreprises à la culture et à la solidarité.

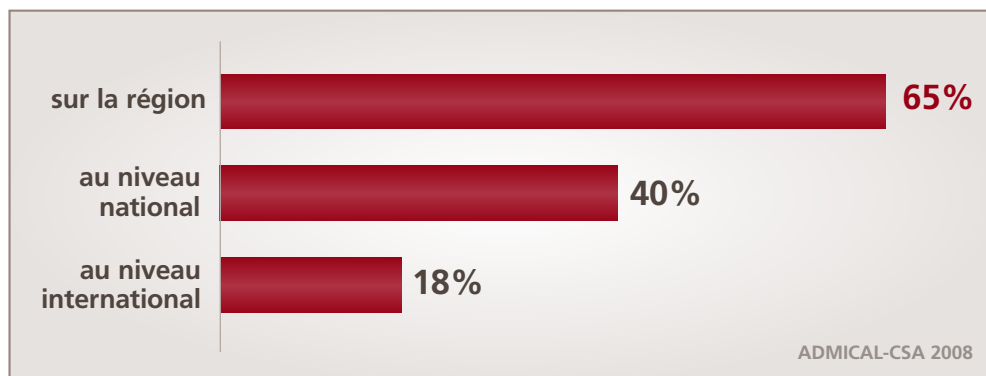
Elle peut s'expliquer, d'une part pour la solidarité, par l'élan de générosité des entreprises au lendemain du Tsunami et d'autre part pour la culture, par la multiplication et le dynamisme de nouveaux acteurs.

Notons le doublement des budgets environnement et recherche, qui s'est effectué à partir d'un niveau modeste.

Les actions de mécénat sportif intègrent une dimension sociale et solidaire. Leurs budgets sont probablement comptabilisés dans ceux de la solidarité ce qui peut expliquer la faible part réservée au mécénat du sport.

1. L'enquête ADMICAL-CSA présentée par Admical en 2006 a été réalisée à partir de budgets 2005

B La géographie du mécénat



Sur tous les territoires...

65% des entreprises interviennent au niveau régional.
40% sur le plan national et **18%** à l'échelle internationale.

NB : une entreprise peut intervenir à la fois sur le plan régional, national et/ou international



En savoir plus

Regional

Taille : respectivement 71% et 70% des petites entreprises (20 à 99) et (100 à 199) interviennent en région. 37% des entreprises de 200 salariés et plus interviennent en région.
Secteurs : 85% des entreprises du commerce interviennent à l'échelle régionale, 64% des services et 51% de l'industrie.

National

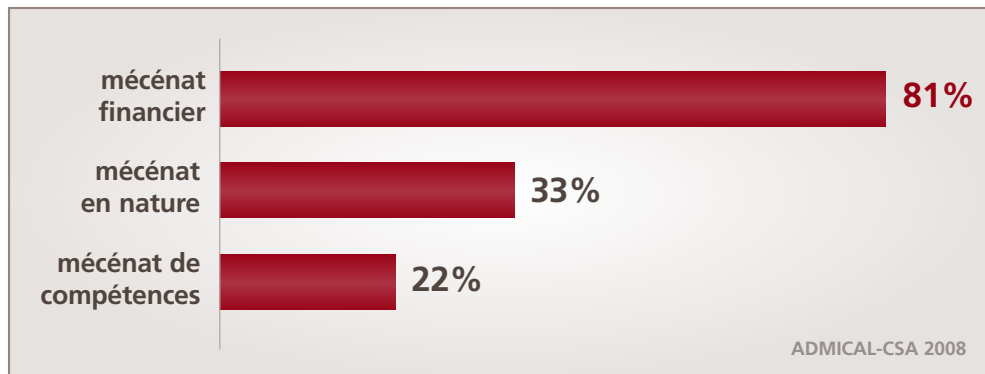
Taille : les 200 et plus interviennent à 57% au niveau national. Les petites entreprises (20 à 99) et (100 à 199) interviennent respectivement à 36% et 32%.
Secteurs : 47% des entreprises de services interviennent au niveau national, 38% de l'industrie et 26% du commerce.

International

Taille : 37% des entreprises de 200 salariés et plus interviennent à l'international. 14% des entreprises de 20 à 99 salariés et 17% des 100 à 199 salariés.
Secteurs : 37% des entreprises de l'industrie interviennent à l'international, 15% des services et 7% du commerce.

Le mécénat de proximité correspond au périmètre d'implantation des entreprises, en particulier des petites et moyennes, une tendance observée dans les deux enquêtes régionales réalisées en 2007 par ADMICAL-CSA en Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais.

C Les modes d'intervention



Un mécénat à trois visages !

81% des entreprises optent pour l'apport financier, **33%** pour une contribution en nature **22%** pratiquent le mécénat de compétences.

NB : une entreprise peut faire à la fois du mécénat financier, en nature et de compétences.



En savoir plus

Mécénat financier

Dans les 3 tranches de taille d'entreprises, le mécénat financier reste la pratique la plus utilisée :

20 à 99 salariés : 80%

100 à 199 salariés : 83%

de 200 salariés et plus : 81%

Mécénat en nature et de compétences

*46% des entreprises de **200 salariés et plus** pratiquent le mécénat en nature, 52% des **100 à 199 salariés** et 27% des **20 à 99 salariés**.*

*45% des entreprises de **200 salariés et plus** pratiquent le mécénat de compétences, 18% pour les **100 à 199 salariés** et 16% des **20 à 99 salariés**.*

Avec près d'une grande entreprise sur deux qui a recours au mécénat de compétences, les grands groupes ne sont plus à convaincre de l'intérêt de cette pratique. Pour la première fois, les chiffres intègrent le mécénat de compétences des petites structures, pour lesquelles cette pratique en est à ses débuts.

Notons que les secteurs de la construction (30%) et des services (26%) sont ceux qui mobilisent le plus leurs collaborateurs.

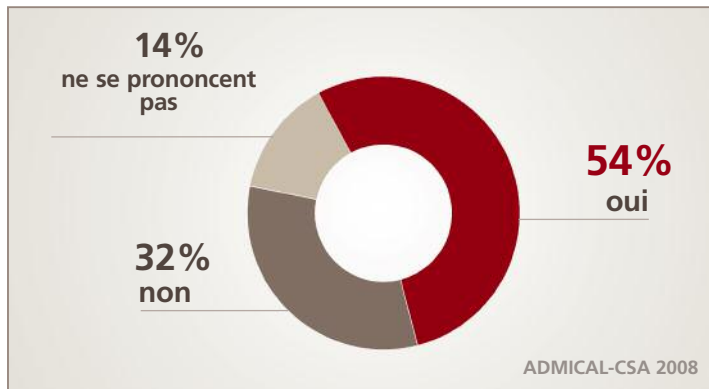
2006 → 2008 : entreprises de 200 salariés et plus

*Mécénat en nature **31% → 46%***

*Mécénat de compétences **31% → 45%***

*Une **forte progression** pour deux déclinaisons du mécénat qui se généralisent dans les grandes et moyennes entreprises.*

D L'approche fiscale



Une entreprise sur deux bénéficie de l'avantage fiscal*

54% des entreprises mécènes déclarent bénéficier de la réduction d'impôt, **32%** de ne pas en bénéficier et **14%** ne se prononcent pas.

** La loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ouvre droit à une réduction d'impôt de 60% du don à hauteur de 0,5% du chiffre d'affaires HT. Son dispositif, obtenu grâce à l'action décisive d'Admical, est un accélérateur de l'essor du mécénat.*



En savoir plus

- 51% des entreprises de **20 à 99 salariés** déclarent bénéficier de la réduction d'impôt, 60% des **100 à 199 salariés** et 61% des **200 salariés et plus**.
 - 83% des entreprises mécènes dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros bénéficient de la réduction d'impôt.
- Par ailleurs, 40% des entreprises mécènes déclarent que cette disposition fiscale avantageuse les incite à augmenter leur budget.

Ces résultats s'expliquent par une meilleure connaissance du cadre fiscal des grandes et moyennes entreprises contrairement aux petites structures. Aux côtés des actions d'information réalisées par Admical, l'initiative de l'Ordre des Experts-Comptables peut contribuer à corriger ce déficit d'information.

Notons qu'une part non négligeable d'entreprises souhaite pour des raisons diverses rester en dehors du dispositif fiscal.

2006 → 2008 : entreprises de 200 salariés et plus

*55% des entreprises mécènes déclaraient, en 2006, bénéficier de la réduction d'impôt. En 2008, elles sont **61%** à en bénéficier. Cette progression est largement imputable au caractère incitatif de la loi qui a d'une part, encouragé de nouvelles entreprises à devenir mécènes et d'autre part, stimulé celles déjà mécènes à augmenter leur budget.*



EN SAVOIR PLUS SUR LE MÉCÉNAT

www.admical.org



16 rue Girardon - 75018 Paris
Tél. : 01 42 55 20 01 - Fax : 01 42 55 71 32
contact@admical.org - www.admical.org

Contacts

Marianne Eshet, déléguée générale

Géraldine Bories, responsable du pôle publications et manifestations

Marianne Camus-Bouziane, responsable du pôle formation, juridique et développement